

# Dépannage d'urgence à domicile en cas de problème de chauffage ou d'eau chaude

(Chauffage )

Eau chaude

- ✓ Assistance immédiate 24/24 et 7/7.
- ✓ Un professionnel de notre réseau de partenaires certifiés vient à votre secours dans les 24 heures
- ✓ Le professionnel examine le problème et procède aux réparations provisoires.
- Nous prenons en charge l'intervention à hauteur de 400 € (dont maximum 50 € de pièces de rechange).
- ✓ Nous n'intervenons pas lorsque le problème existait déjà auparavant, s'il s'agit d'une réparation définitive ou si la situation ne requiert pas d'intervention d'urgence.
- ✔ Pas de franchise à payer, ni frais de déplacement.

#### Les produits Assistance sont distribués par Electrabel SA, pour Inter Partner Assistance SA

En cas de souscription, le contrat est conclu avec Inter Partner Assistance s.a., Boulevard du Régent 7, 1000 Bruxelles, 0415.591.055, RPM Bruxelles, compagnie d'assurances de droit belge, pour laquelle ENGIE Electrabel s.a., avenue Simón Bolivar 36, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403.170.701, RPM Bruxelles, intervient en qualité d'agent d'assurances. Ce produit est soumis au droit belge. Ce produit a une durée de 1 an, avec reconductions tacites pour des périodes de 1 an et possibilité de résiliation moyennant un préavis envoyé 3 mois avant le terme du contrat.





### **HEATING Assistance**

Protection optimale pour seulement 85,92 €/an soit 7,16 €/mois



## Ce que nous faisons pour vous

### Ce que nous ne faisons pas

#### **CHAUFFAGE**

Panne de chauffage central (température intérieure désagréable ; norme = 18 °C - 24 °C)

- + Constater l'origine du problème et déterminer le mode de réparation
- + Si possible, redémarrer le chauffage central
- Remplacer de petites pièces si elles sont disponibles (pour un maximum de 50 €)
- Réparation définitive
- Remplacer des pièces importantes qui ne sont pas disponibles immédiatement

- Fuite sur une conduite du chauffage central
- + Évacuer l'eau
- + Fermer le robinet
- + Boucher provisoirement la fuite
- Réparation définitive

Problème au niveau du chauffe-eau et du système d'eau chaude (plus d'eau chaude dans la salle de bains)

- + Constater l'origine du problème et déterminer le mode de réparation
- + Si possible, redémarrer le chauffe-eau
- + Remplacer de petites pièces si elles sont disponibles (pour un maximum de 50 €)
- Remplacer des pièces importantes qui ne sont pas disponibles immédiatement



POUR PLUS D'INFORMATIONS CONSULTEZ LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LA FICHE PRODUIT (IPID) ICI. ASSUREZ-VOUS DE VÉRIFIER CES ÉLÉMENTS AVANT DE SIGNER VOTRE CONTRAT.



https://www.engie.be/fr/chauffageassistance/assistance-domicile/ conditions-et-fiches-produits/

En cas de plainte, nous vous invitons à contacter le Service Clients d'ENGIE : Par téléphone : 078 35 33 34 - Par e-mail : home@engie.com - Par courrier : ENGIE, Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles.

La solution ne vous convient pas ? Vous pouvez, dans ce cas, contacter l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles ou via https://www.ombudsman-insurance.be/fr/contact-ombudsman



